



Détermination des responsabilités

Par **msraia84**, le **06/05/2009** à **17:13**

Bonjour,

J'ai eu un accident de voiture il y a une semaine sans dommages physiques que des dégâts matériels. J'étais en agglomération sur une nationale. Une personne devant moi à l'arrêt clignotant en place attendait pour tourner à gauche dans ce qui semble être un chemin privé (la mairie de la ville n'a pas pu me renseigner, aucun nom de rue aucune signalisation je suis allée vérifier). Je passe donc sur la droite de cette voiture puisque j'ai la place pour continuer d'aller tout droit.

Arrive alors une voiture bleue sur ma gauche (elle vient du chemin privé) : je la vois elle est à l'arrêt devant la voiture qui s'apprete à tourner à gauche. Je passe puisque je suis sur ma voie. La voiture bleue ne me voit pas et s'insère et me rentre dedans.

On s'arrête sur un parking : pas de constat (ni moi ni elle) . Je demande à toutes les personnes que je vois pas de constat. Elle me dit qu'elle est pressée qu'elle doit aller travailler et me propose de remplir le constat le soir (l'accident a eu lieu vers midi). Moi je suis de passage je ne peux pas passer 7h à attendre. Aussi je prend sa plaque, son nom...Je n'ai pas trouvé de témoins (ils étaient partis évidemment!) et je vais déclarer le sinistre à mon assurance.

Une semaine après : expertise conservatoire faite, dossier envoyé à l'assurance adverse. La procédure est longue il paraît. Par ailleurs j'ai essayé de contacter la personne avec qui j'ai eu l'accident mais elle ne rappelle pas...

Ma question est la suivante : mon assurance m'a dit qu'il prendrait les éléments communs aux deux déclarations pour établir les responsabilités. Comment faire si l'autre personne ment sur sa déclaration (elle a pour moi tout les torts puisqu'elle me doit la priorité)? Je me place dans la pire des situations...

Merci et désolée pour la longueur du post....